

En cas d'aide,
quel engagement ?
**En cas d'aide,
quel engagement ?**



La personne bénéficiaire d'une aide s'engage moralement à rembourser l'aide reçue lorsque sa situation financière le permettra (après le diplôme)

Il permet ainsi d'assurer la pérennité du Fonds d'entraide et d'aider d'autres étudiants/tes en difficulté.

Comment faire
une demande ?
**Comment faire
une demande ?**

Adresser sa demande par écrit à la présidente de l'association.
Exposer les motifs de cette demande ainsi que les éléments de preuves de ses difficultés (budget).

**ASSOCIATION DU FONDS
D'ENTRAIDE POUR LES
FORMATIONS
EN SANTE DU CANTON DE
FRIBOURG
(ASA, ASSC, Bachelor en soins
infirmiers et ostéopathie)**

Corinne Bulliard, présidente
Route des Cliniques 15
1700 Fribourg
Mail : corinne.bulliard@hefr.ch

Tel. 026/429 60 48

**Problèmes d'argent ?
Difficultés financières ?**



connaissez-vous ?
connaissez-vous ?

**ASSOCIATION DU FONDS
D'ENTRAIDE POUR LES
FORMATIONS
EN SANTE DU CANTON DE
FRIBOURG
(ASA, ASSC, Bachelor en soins
infirmiers et ostéopathie)**

Origine de notre Association

Conscients des difficultés financières que rencontrent certains/nés étudiants/tes, un groupe de professeurs ainsi que des praticiens infirmiers ont créé en 1999 une association d'entraide.

Buts de l'Association



Notre association a pour but d'aider financièrement toutes les personnes qui suivent une formation soignante et qui rencontrent des difficultés pécuniaires majeures. Ces difficultés sont telles qu'elles entravent la réussite des études.

Forme de l'aide apportée

L'aide apportée est subsidiaire et correspond, en principe, à la somme due par un étudiant au titre des divers écolages sur une année scolaire.

Les coûts d'un stage onéreux peuvent également être pris en compte.

Les cas d'étudiants/tes dont les difficultés sont particulièrement douloureuses peuvent être examinés par le comité.